

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 27 novembre 2009

**Service instructeur**  
Direction des ressources humaines

N° CP-2009-15-1-8

**Service consulté**

**CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT PARTENAIRE AVEC LA SNCF**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer un nouvel accord commercial avec la SNCF pour les déplacements des élus et du personnel départemental.*

Lors de la Commission Permanente du 18 décembre 2008, vous m'avez autorisé à signer un contrat Partenaire avec la SNCF.

Ce contrat permet au Département de bénéficier d'une ristourne sur le chiffre d'affaires réalisé par la SNCF au titre des déplacements via les « Grandes lignes ».

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009 cette ristourne s'est élevée à 829.53 € pour un chiffre d'affaire de :

- 27 276 € correspondant à 420 voyages au « tarif normal » 1<sup>ère</sup> classe
- 23 340 € correspondant à 743 voyages au « tarif normal » 2<sup>ème</sup> classe

88,4 % du volume d'achat annuel se ventilent sur les 5 destinations suivantes :

- Strasbourg Paris pour 38.6 %
- Paris Colmar pour 22.6 %
- Strasbourg Colmar pour 13.5 %
- Paris Mulhouse pour 11.8 %
- Strasbourg Mulhouse pour 2 %

Il mérite d'être relevé à ce stade une réelle optimisation des dépenses de déplacements puisque pour un nombre de billets achetés en progression de 27.93 % par rapport à l'année 2007/2008, la dépense n'a progressé que de 8.09 %.

Le coût moyen d'un déplacement en train est passé de 58 € à 49 €.

Dans sa nouvelle proposition commerciale, la SNCF maintient les taux de ristourne accordés en 2007/2008 pour les achats aux « tarifs normaux » 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> classes, qu'elle complète de deux ristournes supplémentaires dans l'hypothèse :

- d'une croissance de 10 % du volume d'achat aux « tarifs normaux » en 1<sup>ère</sup> classe, soit un volume égal ou supérieur à 30 000 € (27 276 € à ce jour)
- de l'atteinte d'une part des achats aux « tarifs affaires » supérieure ou égale à 69 % du volume des achats sur toutes les relations nationales (68 % à ce jour)

Ce contrat comprenant toujours une clause de confidentialité applicable à son contenu même, il est consultable sur le bureau de votre assemblée.

La ristourne 2010 sera encaissée sur l'imputation comptable suivante :

Programme J613 - Millésime 2010 – Chapitre 75 - Fonction 0201 - Nature 7588.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

M'autoriser à signer le nouveau contrat Partenaire avec la SNCF pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER